



# Para Cross Adapté

## CHAMPIONNAT RÉGIONAL



**Samedi 28 janvier 2023**

**A partir de 13h30**

**Piste A.Blanchard à Saint-Calais (72)**

**Organisé par l'Association Sport Adapté Calaisien 72**



## Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »

-  Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.
-  **S'être entraîné(e) régulièrement** au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.
-  Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.
-  Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.
-  **Respecter les horaires** de compétition et de vérification des engagements/licences.
-  **Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA** du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.
-  **Être respectueux** des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

**La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.**

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :

-  **Une demande de dérogation individuelle** peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.
-  **Aucune modification n'est possible** après l'envoi des inscriptions.
-  Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**
-  Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.
-  Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

## Règlement sportif

Le championnat régional de **Para Cross Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON 2022/2023	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2013 et après	2012-2011	2010-2009	2008-2007
-18 ans	-21 ans	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2006-2005	2004-2002	2001-1983	1982-1973	1972 et avant

Le règlement sportif Para Cross Adapté est consultable sur [www.sportadapte.fr](http://www.sportadapte.fr)

## Informations sur le championnat



Le championnat régional Para Cross Adapté se déroulera le **samedi 28 janvier 2023**.



Piste Armel Blanchard – 36 rue de la Cornillère - 72120 SAINT-CALAIS.

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place, pas de restauration.



Engagement de 5 euros par sportif dont 1 euro reversé au Défi Solidaire aidant au financement de matériel pour des jeunes en situation de handicap : [Défi Solidaire - Crédit Mutuel \(creditmutuel.fr\)](https://www.creditmutuel.fr).

## Programme prévisionnel

*L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.*

**De 12h30 à 13h30**

Accueil des délégations, vérification des licences et remise des dossards

**13h30**

**Course Open** (1000m)

**13h45**

**Course 1** : 1 000m AB/BC/CD et 2 000m AB

**14h15**

**Course 2** : 2 000m BC et 4000m BC/CD

Podiums Course 1

**15h00**

**Course 3** : 2 000m CD

Podiums Course 2

**15h30**

**Course 4** : 5 000m BC/CD

**16h15**

Podiums Course 3 et Course 4

## Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner [avant le 15 janvier 2023](#) :



par mail à [competition.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:competition.sportadapte.pdl@gmail.com)

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

**Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !**

## Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté : Antoine CHÂTEAU  
[competition.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:competition.sportadapte.pdl@gmail.com) / 06.08.95.65.33
- Référent de la commission ligérienne Para Athlétisme/Cross Adapté : Antoine CHÂTEAU

## Championnat de France 2023

**Championnat de France Para Cross Adapté** : du 17 au 19 mars 2023 à Brindas (69).

## Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



[www.sportadapte.pdl.org](http://www.sportadapte.pdl.org)



Ligue Sport Adapté Pays-de-la-Loire



@LigueSApdl

## Partenaires



## CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA CROSS ADAPTÉ

### FICHE D'ENGAGEMENT

**A retourner impérativement avant le 15 janvier 2023**

#### INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

#### DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Accompagnateur 1 :

N° licence :

Accompagnateur 2 :

N° licence :

Accompagnateur 3 :

N° licence :

#### SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe	Distance
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

#### FRAIS D'ENGAGEMENT

Nombre de sportifs : x 5 euros = € (à l'ordre de l'ASAC 72)

#### VISA DU CDSA

Date :

Signature et cachet :

## CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2022/2023

### DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté      | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté  |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté           | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté          | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté         |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée          | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée    |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée       | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté       |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté  |

#### Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental  
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté  
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

#### [ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté